



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Présents : Mmes DUREUIL, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BOCOIGNANO, LAIGNEL, LECARDONNEL, MEYER

Pouvoirs : Mme BOURDELLES donne pouvoir à Mme DUREUIL
Mme DUPREY donne pouvoir à M. LECARDONNEL
M BÉNARD donne pouvoir à M. ASSELINE
M. DUCLOS donne pouvoir à M. LAIGNEL
M. LANDREIN donne pouvoir à M. MEYER

Début de la séance : 20h35

Secrétaire de séance : M. MEYER

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 10 septembre 2024 :

Modification du point 8 : « création poste adjointscolaire » :

« Vote : 13 pour » est à remplacer par « Vote : 11 pour et 2 contre ».

Après correction, PV adopté à l'unanimité des présents et représentés.

DELIBERATIONS

1. Tarifs location de la salle polyvalente 2025

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2025.

<u>Tarifs location de la salle polyvalente 2025</u>	Habitant Commune	Hors Commune
Un jour hors samedi et dimanche (de 8h00 à 8h00)	164 €	328 €
Weekend (2 jours)	216 €	432 €
Un jour supplémentaire	100 €	200 €
Weekend (2 jours) + Vendredi à partir de 18h00	271 €	542 €
Caution	1000 €	
Contribution déchets ménagers (limitée à 3 sacs de 100 litres)	Forfait de 20 €	
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)		
Electricité	0,60 €	
Gaz	0,80 €	
Tarifs votés avec possibilité de révision en cours d'année selon le prix de l'énergie		
Frais de nettoyage de la salle	160 €	
Location vaisselle (Couvert complet) par couvert	1,35 €	
Frais de nettoyage de la vaisselle	160 €	
Casse	Au tarif de remplacement	

Tarifs location salle polyvalente pour les associations de Baron-sur-Odon au 1^{er} janvier 2025 :

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, la gratuité de l'utilisation de la salle pour les associations Baronnaises.

Tarifs location salle polyvalente pour le personnel communal de Baron-sur-Odon au 1^{er} janvier 2025 :

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de proposer au personnel communal de Baron-sur-Odon un tarif préférentiel, une fois par an, pour la location de la salle polyvalente et sous condition d'ancienneté d'un an au jour de la location :

De 1 à 2 jours (weekend compris) + vaisselles	50 €
Un jour supplémentaire	100 €
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)	
Electricité	0,60 €
Gaz	0,80 €
Tarifs votés avec possibilité de révision en cours d'année selon le prix de l'énergie	
Frais de nettoyage de la salle	160 €
Frais de nettoyage de la vaisselle	160 €
Casse	Au tarif de remplacement

Vote : 13 pour

2. Tarifs cimetière 2025

Le conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2025.

Concession trentenaire en terre (pour 2 personnes)	200 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	100 €
Renouvellement de concession pour 30 ans (pour 2 personnes)	200 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	100 €
Columbarium (30 ans)	870 €
Renouvellement columbarium (30 ans)	410 €

Vote : 13 pour

3. Tarifs encarts publicitaires pour le journal communal

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, les tarifs suivants pour la vente des encarts publicitaires dans le journal communal annuel (applicables dès ce jour) :

- 1/4 page : 60 €
- 1/2 page : 120 €
- 1 page : 240 €.

Vote : 13 pour

4. Convention pour l'utilisation de la piscine du Syndicat intercommunal de Villers Bocage

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, avec le syndicat intercantonal gérant la piscine de Villers-Bocage, pour l'utilisation, par l'école de Baron-sur-Odon, de 10 créneaux du 20 janvier au 7 mars 2025. Le coût par créneau est de 270€ à cela s'ajoutera le

transport des écoliers.

Vote : 13 pour

5. Accord pour l'installation d'une recharge pour véhicules électriques par le SDEC

Dans le cadre du déploiement du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la période 2023 / 2027, le SDEC ENERGIE propose d'installer une borne de recharge sur notre territoire en 2025.

L'étude préliminaire fait apparaître un coût estimé à 17 850€ TTC. Le coût annuel des frais de fonctionnement est évalué à 840 €. L'ensemble de ces coûts sont intégralement pris en charge par le SDEC ENERGIE.

La commune doit mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public de 40m² et d'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située chemin des Fresnes.

Après discussion sur le fait que cette borne bloquera 2 à 3 places de stationnement sur un parking déjà saturé certains jours et certaines heures de la journée (école), le conseil municipal, donne son accord mais souhaite revoir l'emplacement de l'installation de la borne et de voir la possibilité de la situer près du futur tiers-lieu chemin du Long Bois.

M. LANDREIN ne prend pas part au vote

Vote : 12 pour

Informations

1. Prévoyance pour les employés de la commune

A partir du 1er janvier 2025, les collectivités locales devront proposer à leurs salariés une participation minimale de 7 euros pour leur prévoyance (non obligatoire). Pour cela, elles auront que deux options. Soit :

1. **Subventionner uniquement la mutuelle négociée par le Centre de Gestion**, en l'occurrence la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Cela signifie que les communes choisissent de prendre en charge une partie des cotisations des salariés uniquement pour cette prévoyance spécifique.
2. **Subventionner uniquement les contrats de prévoyance labellisés**. Ces contrats doivent être reconnus par un label attestant qu'ils respectent certains critères de qualité et de service, tout en offrant des garanties adaptées aux besoins des agents territoriaux.

Ces mesures visent à améliorer la protection sociale des agents publics en facilitant l'accès à une prévoyance à un coût plus abordable.

Après discussion, le conseil municipal privilégie la solution MNT, mais souhaite avoir des renseignements complémentaires sur le contrat proposé aux agents. Le montant de l'aide pourra être défini ensuite.

2. Lotissement du Pré d'Oisy

Une réunion a eu lieu le lundi 7 octobre 2024 entre le lotisseur CREADIM, les colotis et la mairie de Baron-sur-Odon afin d'avancer sur les points bloquants empêchant la rétrocession du dit lotissement à la commune.

Les points principaux (liste non exhaustive) sont :

- Espaces verts et les noues qui sont, pour les colotis et la commune, non conformes par rapport au permis d'aménager et sont donc à reprendre.
- Toujours en attente des certificats de conformité du réseau d'assainissement.
- Odeur de remontée d'égout à régler
- Convention de servitude pour l'intervention éventuelle sur les buses de drainage situées dans les domaines privés.

- Voiries et trottoirs dont les mauvaises herbes passent à travers l'enrobé.
- L'enrobé n'a pas été mis en œuvre jusqu'au limite de certaines parcelles.

A l'issu de la réunion, il a été décidé, l'organisation par CREADIM d'une nouvelle réunion mais cette fois ci sur le terrain et en invitant les sociétés d'espaces verts et de génie civil (voiries, trottoirs et réseaux).

3. Budget 2025.

Il est à prévoir le remplacement de bornes incendie pour un coût d'environ 4500€ TTC.

4. Horaires d'ouverture de la mairie

Les horaires d'ouverture au public de la mairie ont changé depuis le 18 septembre 2024 :

LUNDI : 16H30-18H30
 MARDI : FERME
 MERCREDI : 14H00-16H00
 JEUDI : 16H00-18H30
 VENDREDI : FERME

Attention, les horaires indiqués en première page de notre site internet ne sont pas bons. Ils seront prochainement mis à jour.

5. Calendrier des manifestations à venir

15 octobre 2024 Goûter-ciné enfants de 16h30 à 18h30 sur inscription (flyer distribué par l'école aux enfants).
 20 octobre 2024 Richesses d'automne.
 25 octobre 2024 Soirée Halloween organisée par le CMJ.
 8 novembre 2024 Soirée ciné adultes.
 9 novembre 2024 17h00 - Conférence « Espion double ».
 22 novembre 2024 Soirée beaujolais organisé par le CABO.
 23 novembre 2024 Atelier décoration de Noël organisé par le comité de jumelage allemand.
 6 décembre 2024 concert à l'Eglise de l'Atelier musical de Tourville sur Odon dans le cadre du Téléthon
 20 décembre 2024 Fête de Noël.
 3 janvier 2025 18h30 - Vœux du maire.

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme : 4 chemin de la Fosse aux Comtes
 Dépôt de déclarations préalables : 1 chemin du Pont Chalan – extension
 Dépôt de permis de construire : 19C route de Fontaine - extension

La séance est levée à 23h15

Le secrétaire de séance,
 Olivier MEYER

Le Maire,
 Georges LAIGNEL

